

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-2021**

**modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 de la Ville de Warwick  
afin de supprimer la zone extraction E-4 à même la zone agricole A-3 et d'autoriser les logements  
complémentaires de type intergénérationnel dans les ilots déstructurés**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Warwick tenue, conformément à la Loi, à la Salle du Canton, ce \_\_\_\_\_, et à laquelle sont présents \_\_\_\_\_, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pascal Lambert, madame Lise Lemieux, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

ATTENDU QUE la Ville de Warwick a adopté le Règlement de zonage numéro 270-2019;

ATTENDU QUE la Ville de Warwick a le pouvoir en vertu de la Loi de modifier son Règlement de zonage;

ATTENDU QU'une demande de modification règlementaire a été déposée afin de retirer l'usage extraction et d'autoriser des usages agricoles dans la zone E-4;

ATTENDU QU'il y a lieu de supprimer la zone extraction E-4 afin que la zone soit intégrée à la zone agricole A-3;

ATTENDU QU'il est possible d'autoriser les logements complémentaires de type intergénérationnel dans les ilots déstructurés;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

À CES CAUSES, QU'il soit ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Le plan de zonage numéro WARV-00236538 feuillet 1 de 2 et feuillet 2 de 2 est modifié en supprimant la zone d'extraction E-4 à même la zone agricole A-3;

Le tout tel que montré à l'annexe 1.

**Article 3**

L'article 5.3.2 intitulé « Usages, constructions et normes d'implantation par zone » est modifié au paragraphe g) « Zone rurale RU » :

- en ajoutant le renvoi un (1) à la ligne « Habitations unifamiliales isolées » aux colonnes correspondantes aux zones RU-1 / RU-2 / RU-3 / RU-4 / RU-5 / RU-6 / RU-7 / RU-8 / RU-9 / RU-10 / RU-11;
- le renvoi un (1) se lit comme suit : Disposition particulière applicable à un logement complémentaire à la section 14 du chapitre 14;

Le tout tel que montré à l'annexe 2.

**Article 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Pascal Lambert, maire  
Président

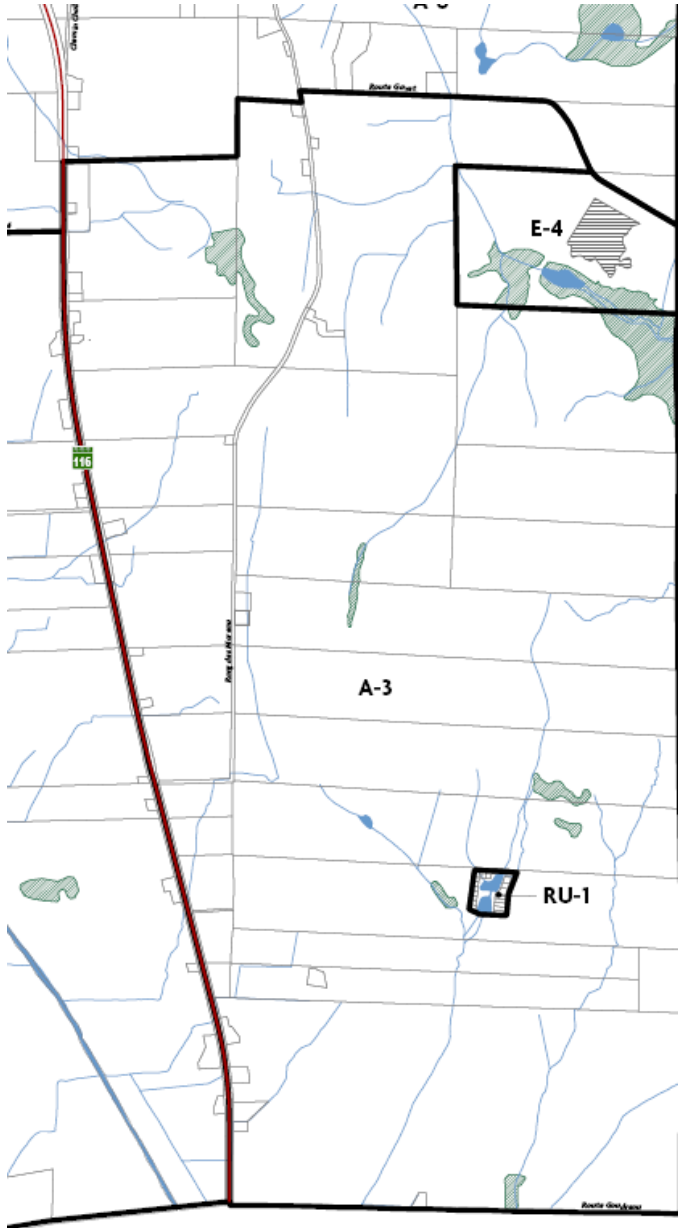
---

Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

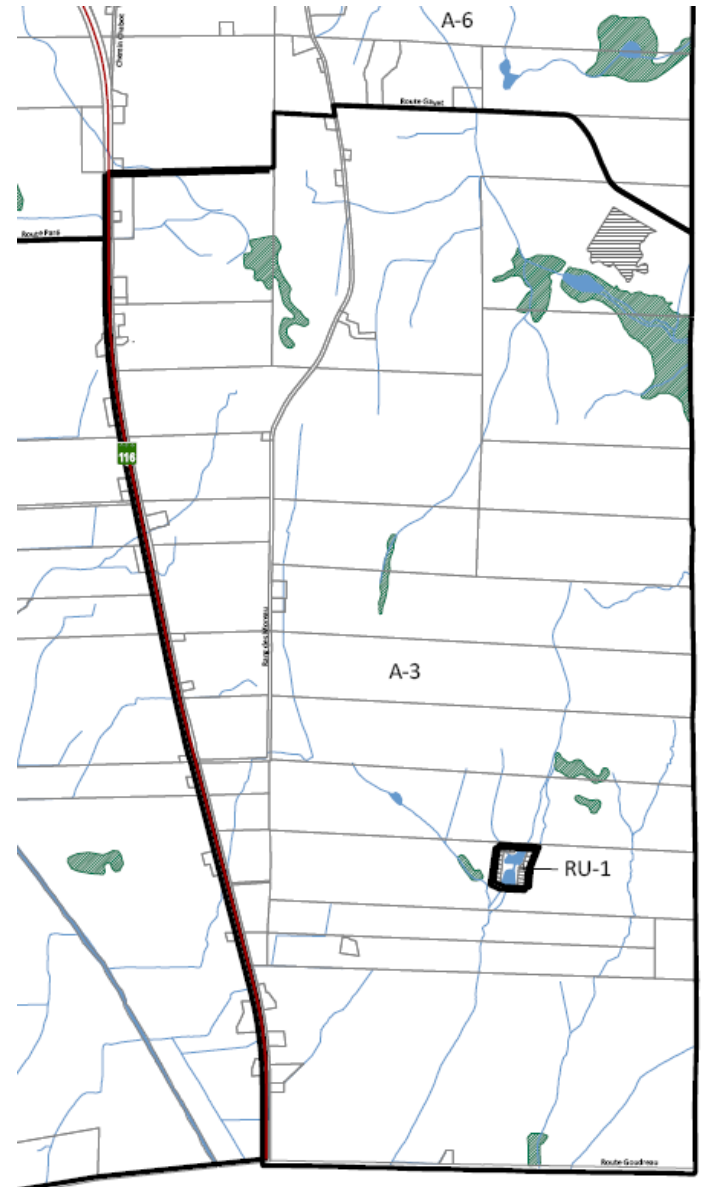


**Annexe 1  
au Règlement numéro 336-2021**

**Plan de zonage actuel**



**Plan de zonage proposé**



**Annexe 2  
au Règlement numéro 336-2021**

**g) Zone rurale RU**

**Grille des usages et des constructions autorisés par zone**

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		RU-1	RU-2	RU-3	RU-4	RU-5	RU-6	RU-7	RU-8	RU-9	RU-10
<b>4.2</b>	<b>GROUPE RÉSIDENTIEL</b>										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B.1	Habitations bifamiliales isolées										
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C.1	Habitations multifamiliales isolées										
C.2	Habitations multifamiliales jumelées										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maisons mobiles										
<b>4.3</b>	<b>GROUPE COMMERCIAL</b>										
A	Bureaux										
A.1	Bureaux d'affaires										
A.2	Bureaux de professionnels										
A.3	Bureaux intégrés à l'habitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B	Services										
B.1	Services personnels / Soins non médicaux										
B.2	Services financiers										
B.3	Garderies en installation (privée)										
B.4	Services funéraires										
B.5	Services soins médicaux de la personne										
B.6	Services de soins pour animaux										
B.7	Services intégrés à l'habitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C	Établissements hébergement / restauration										
C.1	Établissements de court séjour										
C.2	Établissements de restauration intérieurs										
C.3	Établissements de restauration extérieurs										
D	Vente au détail										
D.1	Magasins d'alimentation										
D.2	Magasins grande surface										
D.3	Autres établissements de vente au détail										
E	Établissements axés sur l'automobile										
E.1	Services d'entretien et de vente										
E.2	Les débits d'essence										
F	Établissements axés construction et transport										
F.1	Entrepreneurs en construction										
F.2	Compagnies de transport, excavation, voirie										
G	Établissements de récréation										
G.1	Salles de spectacle										
G.2	Activités intérieures à caractère commercial										
G.3	Activités extérieures à caractère commercial										
G.4	Activités extensives reliées à l'eau										
G.5	Commerces de nature érotique										
H	Commerces liés aux exploitations agricoles										

**Grille des usages et des constructions autorisés par zone**

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		RU-11									
<b>4.2</b>	<b>GROUPE RÉSIDENTIEL</b>										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X <sup>(1)</sup>									
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B.1	Habitations bifamiliales isolées										
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C.1	Habitations multifamiliales isolées										
C.2	Habitations multifamiliales jumelées										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maisons mobiles										
<b>4.3</b>	<b>GROUPE COMMERCIAL</b>										
A	Bureaux										
A.1	Bureaux d'affaires										
A.2	Bureaux de professionnels										
A.3	Bureaux intégrés à l'habitation	X									
B	Services										
B.1	Services personnels / Soins non médicaux										
B.2	Services financiers										
B.3	Garderies en installation (privée)										
B.4	Services funéraires										
B.5	Services soins médicaux de la personne										
B.6	Services de soins pour animaux										
B.7	Services intégrés à l'habitation	X									
C	Établissements hébergement / restauration										
C.1	Établissements de court séjour										
C.2	Établissements de restauration intérieurs										
C.3	Établissements de restauration extérieurs										
D	Vente au détail										
D.1	Magasins d'alimentation										
D.2	Magasins grande surface										
D.3	Autres établissements de vente au détail										
E	Établissements axés sur l'automobile										
E.1	Services d'entretien et de vente										
E.2	Les débits d'essence										
F	Établissements axés construction et transport										
F.1	Entrepreneurs en construction										
F.2	Compagnies de transport, excavation, voirie										
G	Établissements de récréation										
G.1	Salles de spectacle										
G.2	Activités intérieures à caractère commercial										
G.3	Activités extérieures à caractère commercial										
G.4	Activités extensives reliées à l'eau										
G.5	Commerces de nature érotique										
H	Commerces liés aux exploitations agricoles										